

La loi sur le séparatisme hérisse les protestants

Ils y voient une menace à la liberté de culte et se mobilisent contre le projet.

JEAN-MARIE GUÉNOIS [@jmguenois](#)

LAÏCITÉ Le ton monte chez les protestants français. Dans toute la France, ils se mobilisent pour convaincre les parlementaires de modifier plusieurs dispositions du projet de loi dite « sur le séparatisme ». Cette campagne de sensibilisation baptisée « Le protestantisme alerte et conteste » est un « plaidoyer » très argumenté et critique du projet de loi sur « le respect des principes de la République », délivré par des laïcs et des pasteurs à leurs députés ces deux dernières semaines et, à partir de jeudi, à leurs sénateurs. L'initiative est sans précédent dans les annales des protestants français depuis... 1905 !

Auditionné au Sénat à ce sujet mercredi, François Clavairolly, président de la Fédération protestante de France, a expliqué : « L'alerte du protestantisme et son

plaidoyer ne sont pas une posture : pour la première fois depuis 1905, un projet de loi accumule une série de contraintes et d'obligations et oublie l'esprit libéral de cette loi qu'Aristide Briand résumait d'une formule : "La loi doit protéger la foi aussi longtemps que la foi ne prétend pas dicter la loi." Ni la foi protestante, ni la foi juive n'ont jamais prétendu dicter la loi dans ce pays. La loi doit protéger la foi. L'objectif visé est de rendre atterrante la loi de 1905, or on la surveille, on la bride, on la contrôle ! C'est la liberté même du culte qui est touchée... Pourquoi protestants et juifs sont-ils visés à ce point dans ce projet de loi, eux qui précisément vivent dans le respect renforcé des principes de la République depuis ? Au nom de quoi ? »

Cet homme plutôt réservé a alors confié aux sénateurs : « Je dois vous avouer que c'est la première fois comme président de la Fédération protestante de France



que je me trouve dans la situation de défendre la liberté de culte. Je n'avais jamais imaginé que dans mon propre pays une chose pareille puisse arriver... »

Inégalité de traitement

Avec Jean-Daniel Roque, conseiller juridique de la Fédération protestante de France, ils ont alors expliqué aux sénateurs – qui n'avaient pas encore reçu le projet de loi actualisé de l'Assemblée nationale – les griefs de ces communautés qui regroupent un peu moins de deux millions de fidèles en France. Le dossier est très technique. En un mot, les protestants – qui s'appuient d'ailleurs sur les remarques du Conseil d'État sur ce projet de loi – ne comprennent pas pourquoi ce texte s'acharne sur les associations

culturelles, « loi 1905 », supports de près de 4 000 temples et paroisses protestantes. Avec un « surcontrôle » administratif et financier qui conduirait à une « inégalité de traitement » par rapport à des dizaines de milliers d'associations « loi 1901 » qui peuvent aussi avoir un objet culturel, support juridique de la majorité des mosquées, qui demeureraient libres comme l'air... Il n'y a « nulle islamophobie » dans ces critiques, a prévenu François Clavairolly, qui résume toute « stigmatisation de l'islam ».

Par ailleurs, il a attaqué ceux qui estiment que cette loi concerne aussi les évangéliques. Il leur répond : « Pour ne pas être traité d'islamophobe, ils instrumentalisent les protestants évangéliques. » Le problème a-t-il conclu, « ce ne

Une célébration protestante à la chapelle des Diaconesses de Reuilly, à Versailles.

SEBASTIEN DESARMAUX/
GODONG/LEEMAGE

sont ni les évangéliques, ni les musulmans, mais bien la capacité de ce pays à se doter d'une loi qui convienne. Or cette loi de 1905 convient. S'il faut l'amender, c'est pour qu'elle soit plus habitable et non pas repoussante. »

En recevant dans la foulée toutes les religions pour ses vœux 2021 à la maison du protestantisme, François Clavairolly a observé : « Une laïcité qui n'est pas une laïcité du soupçon mais des Lumières, une laïcité de l'intelligence et de la fraternité, sait reconnaître les cultes comme une ressource. Au cœur de la culture, les cultes sont de riches ressources de conscience, de soins et de saints qui témoignent dans la cité pour que chacun découvre l'autre non comme un ennemi ou un rival mais comme un frère et un ami. » ■